
PAIEMENTS en Ligne PAYFIP

Conformément à la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 modifiée et au Règlement (UE) 2016/679 du Parlement européen et du Conseil du 27 avril 2016 relatif à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel et à la libre circulation de ces données (règlement général sur la protection des données) nous vous informons que les services de la ville de Clermont-Ferrand proposent une connexion au téléservice de paiement en ligne PAYFIP dont le responsable des traitement est la Direction Générale des Finances publiques (DGFIP). Ce téléservice permet le paiement des sommes dues pour l'usage des services publics d'une collectivité (Factures d'Eau, Guichet unique, Petite Enfance). Pour plus d'information voir notamment la [Délibération n° 2018-078 du 22 février 2018](#) portant avis sur un projet d'arrêté relatif à la mise en œuvre d'un traitement de données à caractère personnel dénommé « PayFiP » ayant pour finalité de mettre à disposition des usagers une offre de paiement par prélèvement bancaire (demande d'avis n° 2136736)